

REPUBLIQUE DU BURUNDI



MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT,
DE L'AGRICULTURE ET DE L'ELEVAGE



Investir dans les populations rurales

**PROGRAMME DE DEVELOPPEMENT DE L'ENTREPRENEURIAT RURAL
(PRODER)**

PRET FIDA N° 2000004133

DON FIDA N° 2000004134

DON FIDA N° 2000004907

**DOSSIER D'APPEL D'OFFRES OUVERT NATIONAL N°PRODER/14/F/2025-2026 DE
FOURNITURE DES PRODUITS PHYTOSANITAIRES ET ARROSOIR ET PULVERISATEURS**

Référence au PTBA 2025-2026 : 1B010403 ; 1B010405 ; 1B010409

Date de publication : le 06/07/2026

Date d'ouverture des offres : le 05/08/2026

Juin 2026

PRODER

**Fourniture des semences maraichères, des produits phytosanitaires, Arrosoirs et Pulvérisateurs -
Marché N°PRODER/14/F/2025- 2026**

Remarques liminaires

Établi par le *Programme de Développement de l'Entrepreneuriat Rural (PRODER)*, le présent document prend appui sur le document type consacré aux processus d'appels d'offres nationaux. Disponible à l'adresse www.ifad.org/fr/project-procurement, ce document publié par le FIDA doit être utilisé pour la passation de marchés concernant des biens et services connexes faisant l'objet d'un processus d'appel d'offres national conformément aux Directives du FIDA pour la passation des marchés relatifs aux projets et au Guide de passation des marchés du FIDA, dès lors qu'il s'agit de projets financés par le FIDA.

Le FIDA ne saurait se porter garant de l'exhaustivité des informations figurant dans le présent document, de leur exactitude ou, le cas échéant, de leur traduction, ni de tout autre aspect ayant trait à son contenu



Section I. Avis d'appel d'offres

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT NATIONAL N° PRODER/14/F/2025-2026 POUR LA FOURNITURE DES PRODUITS PHYTOSANITAIRES, ARROSOIRS ET PULVERISATEURS.

1. Le Gouvernement du Burundi a obtenu un financement du Fonds International de Développement Agricole (FIDA) destiné à couvrir le coût du Programme de Développement de l'Entrepreneuriat Rural « PRODER », et envisage d'en faire partiellement usage pour l'acquisition de ces biens. L'utilisation de fonds du FIDA est soumise à l'approbation de ce dernier, selon les modalités et conditions que prévoit l'accord de financement et conformément aux règles, politiques et procédures du FIDA. Le FIDA et ses représentants, mandataires et fonctionnaires sont dégagés de toute responsabilité concernant les actions en justice, procédures, réclamations, demandes, pertes et obligations en tout genre et de toute nature qu'une quelconque partie invoquerait dans le cadre du PRODER.

Le but du PRODER est de contribuer à la réduction de la pauvreté, l'amélioration de la nutrition et de la sécurité alimentaire des communautés rurales par la promotion de l'entrepreneuriat des jeunes et des entreprises agropastorales. Le PRODER s'inscrit dans la droite ligne du Gouvernement de transformer en entrepreneurs les agri-éleveurs en général et les jeunes du milieu rural en particulier.

Le programme est structuré en trois (3) composantes :

- **la Composante 1** : Développement inclusif des entreprises des jeunes ruraux, dont la promotion de l'entrepreneuriat des jeunes et femmes ;
 - **la Composante 2** : Promotion d'un environnement favorable au développement des entreprises agropastorales, comprenant l'amélioration de l'accès à la terre et aux actifs pour l'entrepreneuriat agricole et le développement des infrastructures de production et d'accès au marché ;
 - **la Composante 3** : Renforcement Institutionnel et Gestion du Programme.
2. Le présent avis d'appel d'offres fait suite à l'avis général de passation des marchés paru dans le Renouveau le 05/8/2025 et sur le site web des projets/programmes du FIDA au Burundi le 04/09 /2023, **sur le site web du Renouveau le 05/8/2025, sur le site Web des marchés publics le 05/8/2025 et site de Burundi jobs le 30/7/2025.**
 3. L'acheteur invite à présent les entités remplissant les conditions requises ("soumissionnaires") à communiquer leurs offres sous pli cacheté pour la fourniture des produits phytosanitaires, arrosoirs et pulvérateurs au siège du PRODER, sis à BUJUMBURA, 30è avenue du large, dans un délai de 60 jours calendaires, comptés à partir de la réception du contrat.

On trouvera de plus amples informations concernant ces biens et services connexes sur le bordereau des quantités/calendrier de livraison qui figure dans le présent dossier d'appel d'offres.
 4. La participation au marché est ouverte, à égalité de conditions, à toutes les personnes physiques et morales, participant à titre individuel ou dans le cadre d'un groupement de soumissionnaires et possédant les capacités juridiques, techniques et financières nécessaires à l'exécution du marché. Ne peut pas participer à l'Appel d'Offres tout soumissionnaire concerné par l'une des règles d'incapacités énumérées à l'article 161 du Code des marchés publics du 29 janvier 2018.

5. Les biens et services connexes, ainsi que le marché qu'il est prévu d'attribuer, sont répartis en quatorze (4) lots :

Lot 1 : Fourniture des produits phytosanitaires pour le soja et arachide,

Lot 2 : fourniture des pulvérisateurs et arrosoirs pour le soja arachide

Lot 3 : Fourniture des produits phytosanitaire de tomate

Lot 4 : Fourniture du matériel pour arrosoirs des jardins potager

Quantités des articles et sites de livraison des fournitures

Allotissement	produits phytosanitaire et outillage agricole	unité	Quantité Total	sites de livraison Région Nord/NGOZI	sites de livraison Région-Ouest/CIBITOKÉ	sites de livraison Région-Centre/GITEGA	sites de livraison Région Sud-Est/RUTANA	Quantité Total à livrer
Lot1	Dursban EC	kg	318	95,4	44,5	89,0	89,0	318
	Ridomil contre le mildiou	kg	318	95,4	44,5	89,0	89,0	318
Lot2	Arrosoirs	Pièce	1 113	334	156	312	312	1 113
	Pulvérisateurs	Pièce	200	60	28	56	56	200
Lot3	Dursban EC	kg	250	59	63	66	63	250
	Ridomil contre le mildiou	kg	250	59	63	66	63	250
Lot4	Arrosoirs	Pièce	1 240	370	186	342	342	1 240
	Pulvérisateurs	Pièce	80	24	12	22	22	80

Le soumissionnaire peut présenter son offre à tous les lots, mais aucun soumissionnaire ne sera pas attributaire de plus de 2 lots, sauf si aucun soumissionnaire n'est conforme pour les autres lots.

6. Il a été décidé, pour le présent marché, de passer un appel d'offres national, offres qui seront évaluées selon la procédure décrite dans le dossier, conformément au Guide pratique de passation des marchés du FIDA consultable à l'adresse www.ifad.org/fr/project-procurement. Le processus d'appel d'offres national comportera, comme indiqué, un examen et une vérification des qualifications et des prestations antérieures ; il sera notamment procédé à un contrôle des références préalablement à l'attribution du marché.

7. *Aucune séance d'information ne sera organisée.*

8. L'offre doit être accompagnée d'une garantie de soumission. La garantie de soumission s'élèvera à :

Lot 1 : Neuf cent milles francs burundais (Bif 900 000), soit trois cent dollars américains (300 USD) ;

Lot 2 : Trois millions quatre cent quatre-vingt mille francs burundais (3 480 000 Bif), soit mille cent soixante dollars américains (1 160 USD),

Lot 3 : Un million deux cent mille franc burundais (Bif 1 200 000) , soit Quatre cent dollars américains (400 USD)

Lot 4 : Un million huit cent mille francs burundais (Bif 1 800 000), soit six cent dollars américains (600 USD),

9. Le Dossier d'Appel d'Offres peut être consulté au secrétariat du Programme de Développement de l'Entrepreneuriat Rural « PRODER », sise au 30^è Avenue du Large ; Immeuble des Projets/Programmes financés par le FIDA au Burundi ; 1^{er} étage, Tél 22 21 11 17 et www.programmefidaburundi.org.

Il peut être obtenu à l'adresse indiquée ci-dessus moyennant paiement d'un montant non

PRODER

Fourniture des semences maraichères, des produits phytosanitaires, Arrosoirs et Pulvérisateurs – Marché N°PRODER/14../F/2025- 2026

remboursable de cent vingt mille Francs Burundi (Bif 120.000) dont la moitié soixante mille (60.000 BIF) sera versée sur le sous- compte des recettes non fiscales de l'Etat n° CC10003 ouvert à la BRB et l'autre moitié soixante (60.000 BIF) sur le compte n° CC13915 03104582302 ouvert à la BRB au nom du PRODER /recettes internes.

Toute question concernant le présent appel d'offres doit être adressée par écrit au Coordonnateur du PRODER à l'adresse ci-dessus ou par courriel à ntircome@gmail.com avec copie à egidiusniyo@yahoo.com en mentionnant la référence de la publication (N° PRODER/14/F/2025-2026), au moins dix (10) jours calendriers avant la date limite de remise des offres figurant au point 16 ci-dessous. L'Acheteur répondra par courrier physique ou par courriel à toute demande d'éclaircissements relatifs au Dossier d'Appel d'Offres, qu'il aura reçue.

10. Les soumissionnaires doivent faire preuve de leur capacité à satisfaire aux clauses et obligations du Marché. A cette fin, leur offre doit fournir les informations exigées dans les documents exigés ci-dessous.

a. Documents constituant l'offre technique

Au niveau administratif :

- 1) la preuve d'achat du Dossier d'Appel d'Offres national ouvert portant son numéro ;
- 2) la garantie bancaire (ou de microfinance) de soumission en original conforme au modèle du dossier d'appel d'offres pour chaque lot;
- 3) l'acte notarié en cas de groupement de soumissionnaires;
- 4) l'attestation de non-redevabilité aux impôts et taxes délivré par l'Office Burundais des Recettes (OBR) en cours de validité ou un document équivalent pour les étrangers ; elle est exigée à chaque membre du groupement en cas de groupement;
- 5) L'acte d'engagement à respecter les politiques du FIDA de transparence et d'Ethique en matière des marchés publics ;
- 6) l'attestation de non redevabilité à l'Institut National de Sécurité Sociale (INSS) en cours de validité pour les personnes morales ou un document équivalent pour les étrangers , elle est exigée à chaque membre du groupement en cas de groupement;
- 7) l'attestation de non faillite délivrée par le Tribunal du Commerce en cours de validité ou un document équivalent pour les étrangers , elle est exigée à chaque membre du groupement en cas de groupement;
- 8) l'adresse fixe du soumissionnaire ;
- 9) une copie du Registre de commerce ou un document équivalent pour les étrangers ou;
- 10) la garantie de soumission pour chaque lot ;
- 11) Une attestation de non exclusion à la commande publique délivrée par l'Autorité de Régulation des marchés publics ;

Au niveau technique

1. Les spécifications techniques détaillées des fournitures proposées ;
2. Une Fiche technique pour les produits phytosanitaires ;
3. Le fournisseur des produits phytosanitaires doit avoir un agrément de commercialisation des produits phytosanitaires
4. Présentez au moins trois marchés analogues, prouvés par les Procès-Verbaux de réception définitive des marchés déjà exécutés ou des attestations de bonne exécution

b. Documents de l'offre financière :

1. L'acte de soumission rempli suivant le modèle en annexe ;
2. Le bordereau des Prix Unitaires suivant le modèle en annexe ;
3. Le devis quantitatif estimatif des fournitures suivant le modèle en annexe ;
4. une ligne de crédit d'au moins cent millions pour chaque lot, prouvant que le soumissionnaire a la capacité financière requise à exécuter le marché, délivrée par une banque ou une institution de microfinance opérant au Burundi.,

- a) lot1 : de 67 500 000BIF, soit 22 500 USD pour Fourniture des produits phytosanitaires pour le soja et arachide,
- b) Lot2 : de 261 000 000 BIF, soit 87 000 USD pour fourniture des pulvérisateurs et arrosoirs pour le soja arachide
- c) Lot3 : de 90 000 000 BIF ; soit 30 000 USD pour fourniture des produits phytosanitaire de tomate
- d) Lot4 : de 135 000 000 BIF, soit 45 000 USD pour : Fourniture du matériel pour arrosoirs des jardins potager

5. Le calendrier de livraison.

11. Les offres doivent être rédigées en langue française et uniquement au moyen des formulaires de soumission type inclus dans le dossier d'appel d'offres dont les dispositions et le format doivent être strictement respectés.

Elles doivent être paginées, paraphées et comprendre une table des matières

Les offres doivent parvenir à l'adresse et selon les modalités indiquées dans les données particulières de l'appel d'offres – clause 23.2 des instructions à l'intention des soumissionnaires, au plus tard le ..05.../..08.../2026 à 10 heures locales .

12. Les offres reçues hors délai ne seront en aucun cas acceptées et seront renvoyées sans avoir été ouvertes au soumissionnaire.

13. Veuillez noter que les offres électroniques *ne sont pas* acceptées.

14. Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

Côme NTIRANYIBAGIRA

COORDONNATEUR DU PRODER

